

**ARRETE MODIFICATIF N° 2015181_0012_DAAF A L'ARRETE FEADER
N° 528/DAF DU 06/10/2010 PORTANT MODIFICATION DU
CALENDRIER DE REALISATION POUR ENCOURAGER LES AGRICULTEURS A
PARTICIPER A DES REGIMES DE QUALITE ALIMENTAIRE
DANS LE CADRE DU PDRG
DISPOSITIF D'AIDE N°132 DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA GUYANE
AXE 1 «AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES SECTEURS AGRICOLES ET FORESTIERES»**

N° de dossier OSIRIS : 11312 110 D 91713 1010101011
N° mesure Année de création Zone géographique Code géographique N° automatique Incrémenté

Nom du bénéficiaire : SARL Rols Amazonie

Libellé de l'opération : engagement dans un régime de qualité alimentaire

Service instructeur : service économie agricole et forestier – Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Guyane

VU l'arrêté n° 528/DAAF du 06/10/2010 ;

Arrête :

ARTICLE 1 :

Le 2^{ème} paragraphe de l'article 8 de l'arrêté n° 528/DAAF du 06/10/2010 est annulé et remplacé par :

Le bénéficiaire doit adresser à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la Guyane le formulaire de demande de paiement de l'acompte ou du solde ainsi que les pièces justificatives nécessaires. Les factures acquittées sont visées par le fournisseur ou constructeur qui mentionne obligatoirement le moyen de paiement, la date effective du paiement (endossement du chèque, par exemple), ainsi que la signature et le cachet du fournisseur.

Le bénéficiaire s'engage à déposer avant le **30/06/2015** la demande de paiement du solde.

A l'expiration de ce délai, si le projet n'est pas réalisé, sauf cas particuliers justifiés et notifiés au guichet unique avant expiration du délai, le présent arrêté devient caduc.

ARTICLE 2 :

Les autres articles de l'arrêté initiale demeurent inchangés.

ARTICLE 3 :

Les pièces constitutives du présent arrêté modificatif sont :

- Le présent document ;
- L'arrêté initial.

Fait à Cayenne, le 22 JUIN 2015

Le Préfet de la Région Guyane et par délégation,
Le Directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Xavier VANT

Cachet :

